

COMMUNE
D'OCTEVILLE SUR
MER 76930

Tél. : 02.35.54.62.80

A AF 2026 050 MI

en date du 24 mars 2026

Portant délégation de fonctions et de signature
aux adjoints au maire

Le Maire de la Commune d'OCTEVILLE-SUR-MER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20, L.2122-25 et L.2122-32

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

CONSIDERANT :

que le maire d'Octeville-sur-mer peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;
qu'en cas d'absence ou de tout autre empêchement, le maire est remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, dans l'ordre des nominations (ordre du tableau) par un adjoint ;
que le maire et les adjoints sont officiers d'état-civil.

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de fonctions et de signature est donnée aux adjoints au maire ci-après désignés, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, marchés, engagement et ordonnancement des dépenses, recouvrement des recettes, relevant de leur délégation de fonctions respectives. Le montant de la délégation de signature est limité à 10 000 € TTC.

Cette **délégation exclut** la signature des courriers adressés aux membres du gouvernement, aux parlementaires, au préfet, au sous-préfet, au président du Conseil régional, au président du Conseil général, dès lors qu'il ne s'agit pas de correspondances administratives courantes.

Didier GERVAIS, 1er adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

la sécurité :

- o la sécurité routière ;
- o la police municipale ;
- o la vidéoprotection ;
- o les relations avec la police nationale, les autorités judiciaires et l'ensemble des organismes assurant des missions de prévention et de sécurité ;
- o la prévention de la délinquance ;
- o les pouvoirs de police du maire visés à l'article L.2212-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

les autorisations de voirie, le stationnement ;

les transports ;

la fourrière automobile ;

l'internement d'office ;

les anciens combattants ;

les pouvoirs de police spéciale du maire dans les domaines suivants :

- o les animaux dangereux et errants ;
- o les établissements recevant du public ;
- o les hospitalisation d'office ;
- o la lutte contre le bruit ;
- o l'élagage des plantations privées empiétant sur l'emprise des voies communales ;
- o les bâtiments menaçant ruine ;
- o l'intégralité des pouvoirs de police mentionnés aux articles L.2213-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les espaces publics :

- o La voirie : entretien et propreté
- o La signalisation
- o Les espaces verts : entretien et fleurissement communal

l'urbanisme :

- o le droit de préemption urbain ;
- o la planification urbaine et le Plan local d'urbanisme intercommunal(PLUi) ;
- o la gestion du droit des sols : les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme ;
- o Le recollement ;
- o les pouvoirs de police spéciale du maire dans le domaine de la répression des infractions aux règles d'urbanisme ;

les pouvoirs de police spéciale du maire dans le domaine des débits de boissons ;

l'organisation des cérémonies patriotiques ;

les pouvoirs de police spéciale du maire dans les domaines de la circulation et du stationnement, ainsi que de la conservation de la voirie routière ;

les questions d'incendie et de secours : correspondant du Service départemental d'incendie et de secours pour l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques ;

la politique d'aménagement urbain ;

les relations avec les administrés ;

le protocole ;

Michèle GAUTIER, 2ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

la culture:

- o les animations culturelles ;
- o les relations avec les associations culturelles et de loisirs;
- o l'éducation culturelle et artistique;

les fêtes et animations;

- o Les animations festives
- o Les animations intercommunales

les actions européennes ;

les illuminations et décorations festives ;

les relations avec l'association des Jardins Fleuris ;

le Conseil municipal d'enfants et de jeunes ;

Le jumelage.

Thierry LAFFINEUR, 3ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- Les marchés publics ;
- les finances ;
- le budget et le contrôle de gestion ;
- la fiscalité ;
- la commission d'appel d'offres ;
- la gestion des contrats d'énergie ;
- l'informatique ;
- la téléphonie ;
- les assurances ;
- les ressources humaines ;
- les relations sociales ;
- les relations avec les organismes paritaires et les organisations syndicales internes et externes ;

Christine DONNET, 4ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- les aînés : les actions d'animation en faveur des personnes âgées ;
- le développement d'un programme de logements pour les personnes âgées ;
- la mise en place d'actions de maintien en forme des aînés ;
- la politique du handicap ;
- les relations avec le CCAS ;
- l'habitat ;
- la santé ;
- les relations avec les organismes à vocation sociale et humanitaire ;
- la politique du logement ;
- l'organisation de manifestations caritatives (notamment Téléthon, mucoviscidose ...)
- relations avec la communauté urbaine ;

Patrick BASSETTE, 5ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- les relations avec l'aéroport Le Havre Octeville ;
- les commerces et le marché dominical ;
- les relations avec les commerçants et artisans ainsi que leurs associations ;
- les relations avec les organismes consulaires ;
- le développement économique ;
- l'aide au développement des entreprises ;
- les actions de retour à l'emploi ;
- la communication interne ;
- la communication externe (site Internet, magazine communal et réseaux sociaux, l'affichage) ;
- la concertation publique ;

Marie-Pierre PIROCCHI, 6ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- l'enseignement pré-élémentaire, élémentaire et secondaire, carte scolaire ;
- l'activité périscolaire et méridienne ;
- les centres de loisirs ;
- la restauration scolaire ;
- les relations avec la crèche Arc-en-ciel ;
- les programmes européens d'échanges type Erasmus ;

Jean-Michel VILLEVAL, 7ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- La politique du sport ;
- Les relations avec les associations sportives ;
- les risques majeurs ;
- la sécurité civile ;
- la réserve communale ;
- le plan communal de sauvegarde ;

Corinne MALANDAIN, 8ème adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- les bâtiments communaux: travaux neufs, réhabilitation, maintenance et suivi du PPI ;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- les commissions de sécurité, la sécurité des bâtiments ;
- Suivi des ERP extérieurs selon les normes de sécurité en vigueur ;
- les réseaux de distribution d'électricité et de gaz ;
- les salles communales ;
- gestion du matériel de prêt aux associations ;
- la programmation et la gestion des bâtiments et équipements notamment sportifs ;
- le parc automobile : gestion et suivi dans le cadre du PPI.

ARTICLE 2 : l'arrêté N° A AF 2023 55 04M portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints au maire, en date du 14 mars 2023, est abrogé.

ARTICLE 3 : les délégations ainsi définies dans cet arrêté sont accordées sous mon entière responsabilité et sous ma surveillance.

ARTICLE 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 5 : la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux intéressés pour leur servir de titre et qui sera affiché.

Octeville-sur-mer, le 24 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20260324-AAF2026050M1-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Le Maire

Olivier ROCHE

